

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 9 décembre 1885.

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'une dépêche datée du 6 novembre 1885, du très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet de l'octroi d'une médaille impériale aux troupes canadiennes qui ont pris part à la suppression de la récente insurrection dans le Nord-Ouest, et donnant avis que le gouvernement de Sa Majesté avait décidé de défrayer à même la caisse impériale les dépenses se rattachant au don de cette médaille.

Le ministre de la milice et de la défense, auquel cette dépêche a été envoyée, recommande que les remerciements du gouvernement du Canada soient présentés au gouvernement de Sa Majesté pour cette faveur généreuse et courtoise.

Le comité approuve cette recommandation du ministre de la milice et de la défense, et conseille respectueusement à Votre Excellence de vouloir bien transmettre au colonel Stanley les remerciements du gouvernement du Canada pour cette faveur généreuse et courtoise.

JOHN J. MCGEE, greffier du Conseil privé.

Lord Lansdowne au colonel Stanley.

OTTAWA, 16 décembre 1885.

MONSIEUR,—En réponse à votre dépêche marquée "Octroi du parlement" du 23 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une communication du département de la milice et de la défense, disant que le nombre probable de médailles militaires pour les militaires canadiens qui ont pris part à la répression de la révolte dans les Territoires du Nord-Ouest, sera de 5,250.

J'ai, etc.,

LANSDOWNE.

Au colonel STANLEY.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 15 décembre 1885.

MONSIEUR,—En réponse à la demande contenue dans la dépêche du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, j'ai l'honneur, par ordre du ministre de la milice et de la défense, de dire que le nombre probable de médailles militaires pour les troupes canadiennes qui ont pris part à la répression de la révolte du Nord-Ouest, sera de cinq mille deux cent cinquante (5,250).

EUG. C. PANET, sous-ministre de la milice et de la défense.

Au secrétaire du gouverneur général, Ottawa.

Lord Lansdowne au colonel Stanley.

OTTAWA, 29 décembre 1885.

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance précédente, au sujet de l'octroi d'une médaille impériale aux troupes canadiennes qui ont pris part à la suppression de la récente rébellion dans les Territoires du Nord-Ouest, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre du major général sir F. D. Middleton, C.B., C.C.M.G., commandant la milice du Canada, recommandant qu' "un fermoir portant le mot 'Saskatchewan' soit accordé aux troupes qui ont été réellement engagées à Fish-Creek, Cut-Knife, Batoche et la Butte-aux-Français, et qu'un second fermoir portant le mot 'Batoche' soit donné aux troupes qui ont pris part à cet engagement, y compris celles à bord du bateau à vapeur le *Northcote*, cet engagement ayant été le combat décisif et final de la campagne."

2. La proposition faite par le major général sir F. Middleton est chaleureusement appuyée par mon ministre de la milice, pour la raison qu'il est hautement désirable de faire quelque distinction entre les volontaires qui ont pris part aux principales actions de la campagne et ceux qui, bien que présents dans le Nord-Ouest pendant la